

mais il semble que l'on s'attachait à leur donner du désagrément."

Si le mémoire de Sanguinet a certaines prétentions historiques et même politiques, il n'en est pas ainsi du journal de M. Badeaux, notaire aux Trois-Rivières, qui le suit immédiatement. Le premier paraît avoir été en grande partie rédigé après les événements sur des lettres et des renseignements étrangers. Il y a deux parts à faire : celle du véritable *témoin oculaire* comme il s'intitule, et celle de l'homme bien renseigné et qui s'est tenu soigneusement au courant de tout ce qui s'est passé dans la colonie. Le journal de Badeaux est, au contraire, un simple journal de ce qui se passait aux Trois-Rivières, des nouvelles qu'il s'y apportaient au jour le jour. C'était alors le centre des communications entre Montréal et Québec, par conséquent un excellent poste d'observation. P. C.

(A continuer.)

LA PRISON DE L'ABBAYE

(voir la gravure, p. 46.)

Chaque jour une curiosité, le plus souvent tragique, du vieux Paris tombe sous la pioche du démolisseur. Tout ce qui fut l'histoire du passé s'en va, disparaît, s'envole en fumée ou tombe en poussière, et la robe de l'histoire est, on le sait, presque toujours tachée de sang. Avant un mois, un coin sinistre du vieux Paris, une salle à l'aspect funèbre qui servait de décor au plus terrible drame de la République française, ne sera plus qu'un amas de décombres. C'est l'espace de grange immense où, pendant les journées de septembre, le tribunal des *travaillants* installa la table sur laquelle Stanislas Maillard posa le registre d'érou de la prison et présida au massacre des détenus.

Deux entrepreneurs de démolition, des plus intelligents et aimables, MM. Le Boucher et Gros-Claude, ont bien voulu nous convier à visiter ces lieux qui vont disparaître et à en fixer, par la gravure, l'inoubliable souvenir.

Tout à côté de l'église Saint-Germain-des-Prés, entre la place Goulin et la place Saint-Germain-des-Prés, un vaste magasin, encaissé jusqu'ici dans des murs qui en dérobaient la vue, apparaît, dès qu'après avoir pénétré par une brèche faite dans la muraille, et suivi une sorte de couloir qui fut jadis le chemin de ronde de la prison, on entre, par une grande porte, dans la haute salle carrée, de 10 mètres d'élévation, qui, jusqu'à ces derniers temps, servait de magasin à un marchand de faïences. Dès l'entrée, l'aspect lugubre de la salle vous saisit. Cela sent à la fois le cachot et le cloître. Une merveilleuse charpente d'un seul tenant, genre Philibert de Lorme, forme, au haut de cette sorte de hangar, une coupole d'une légèreté et d'un dessin admirables. On soulèverait qu'un tel chef-d'œuvre, semblable à quelque corbeille enluminée, que ces massives pièces de bois enchevêtrées avec grâce comme une orfèvrerie gigantesque, puissent être conservées dans leur état actuel, et quel plafond cette artistique charpente formerait pour une des salles ou pour quelque annexe, construite tout exprès, du Musée Carnavalet ! Jettera-t-on au feu, comme vulgaires matériaux de démolitions, cette élégante coupole ?

Une poutre, en forme de colonne, la soutient. Cette addition a été faite, il y a quinze ans environ, par le faïencier, qui louait ce hangar où jadis les moines de l'Abbaye avaient placé sans doute leur magasin à fourrages.

Si la coupole est élégante, les trois étages de tribunes en charpente rustiquement mais solidement construites autour de la salle et qui communiquent les unes aux autres par des escaliers de bois à claire-voie, sont grossiers et d'une éparpillement sommaire. C'est pourtant là, dans ces tribunes, que se pressait, bruyante, la foule qui venait, en tumulte, assister aux séances du comité chargé des affaires civiles de la section des Quatre-Nations et aux délibérations du redoutable club de l'Abbaye. Les rampes de bois semblent encore toutes luisantes du frottement des mains des sectionnaires.

Le jour — un jour sombre en ces heures de décembre — arrive dans la grande salle par deux larges baies cintrées qui font face à une porte carrée donnant autrefois sur la rue Sainte-Marguerite, ou plutôt y conduisant. C'est devant ces fenêtres, c'est là que Maillard et les juges s'élevaient, lui, vêtu d'un habit gris, le sabre au côté, pâle, maigre, froid, énigmatique ; eux, en habit, deux seulement en veste et en tablier, avec une écritoire, des pipes et des bouteilles à portée de leurs mains.

Dans cette salle haute, qu'on dirait fumeuse, sinistre, pleine d'ombre, la terrible histoire semble encore vivante ; 93 est tapi dans les angles. A gauche de l'endroit où se tenait le *tribunal*, une petite porte s'ouvrait, aujourd'hui murée. Elle donne sur l'ancien chemin de ronde, et par là, les détenus amenés de la prison, démolie depuis 1854, entraient, conduits devant les juges improvisés. Chose étrange, presque tous ceux qui redressèrent la tête en présence de ces hommes imposèrent en quelque sorte, par une puissance magnétique, leur élargissement à ceux qui les interrogeaient. "Vous nous dites toujours que vous n'êtes pas ça, ni ça", dit à Jourgniac Saint-Méard un des juges, d'un air impatient,

qu'êtes-vous donc ? — J'étais franc royaliste ! "Une minute auparavant, Jourgniac avait dominé les murmures des massacreurs en disant : "Messieurs, j'ai la parole ; je prie monsieur le président de vouloir bien me la maintenir ; jamais elle ne m'a été plus nécessaire !" Et bientôt, Maillard ôtant son chapeau : — Je ne vois rien qui doive faire suspecter monsieur ; je lui accorde la liberté ! — C'est juste, dirent tous les juges. Et pendant que du haut de ces tribunes, de ces tribunes de bois qui sont là, on criait *bravo ! Jourgniac* était conduit dans la rue par trois de ces *travaillants*, un maçon, un apprenti perruquier et un garde national, qui criaient : *Chapau bas !* tandis que la foule répondait : *Vive la nation !*

Les récits oculaires de la marquise de Fausse-Lendry et de l'abbé Sicard, instituteur des sourds et muets, détenus à l'Abbaye, celui de Weber, enfermé à la Force, sont pleins de ces étonnants contrastes. — "C'est l'abbé Sicard ! c'est un brave homme !" disent quelques-uns. Et l'on s'écarte, et l'on diffère le massacre, ce qui le sauve. J'ai tenu le sinistre registre d'érou, longtemps conservé à la préfecture de police par feu M. Lalat et sans nul doute brûlé en mai 1871. Sur ce registre, recouvert de parchemin jaunâtre, composé de 187 feuillets dont 28 seulement étaient chargés d'inscriptions, et sur les pages tachées de sang et de vin, marquées de l'empreinte des doigts rouges des massacreurs qui en tournaient les pages par-dessus l'épaule de Maillard, j'ai pu lire les inscriptions suivantes : *Mort. Jugé par le peuple, ou : Mis en liberté par le peuple.* Ce fantôme ambulant qui s'appelait Maillard, l'ancien huissier méthodique, jout, dans ces journées, un rôle impénétrable. Ce qui est certain, c'est que sur 168 prisonniers, 89 furent massacrés, 79 rendus à la liberté. Pas une femme ne fut frappée. La princesse de Tarente, dame d'honneur de Marie-Antoinette, fut mise en liberté par Stanislas Maillard, qui eût, sans nul doute, sauvé de même la princesse de Lamballe s'il se fût trouvé à la Force. On a voulu voir dans ce froid personnage un sauveur déguisé en bourreau.

Près de la porte par laquelle sortaient les détenus pour être conduits à la Force, comme disaient les juges, ce qui voulait dire à la mort, comme, dans la prison de la Force, le cri : *A l'Abbaye*, signifiait à la hache, au sabre et aux lourdes buches sanglantes des massacreurs, il y a un puits, un puits comblé qui dut recevoir bien des cadavres. On frémit en le regardant. Tout cela sue encore le meurtre. Près de la petite porte, on a retrouvé, sur la pierre, cette inscription, postérieure au 2 septembre : *Faille, 29 pluviose an X.* Ce n'est pas le nom d'un *travaillleur de septembre*. La plupart de ceux qui ont tué là, on les connaît : ce sont (qui le croirait ?) plutôt des gens du quartier, de petits bourgeois établis près de l'Abbaye et tout à coup saisis, tant il y a de bête fauve dans l'homme à de certaines heures, parce que Dante appelle la *lucarne du sang*, — des chapeliers, des tailleurs, des charcutiers, des merciers, des potiers de terre. Il ne faudrait pas même chercher bien longtemps, sur les enseignes des ruelles environnantes, noires, étroites, boueuses, des noms de ce temps-là encore inscrits sur les boutiques. Paix à ces fils qui ne savent rien du crime de leurs pères !

On vit aussi là des Allemands. Antoine Jourdan, ancien président du district des Petits-Augustins et de la section des Quatre-Nations, affirme avoir aperçu deux *Anglais en redingote* qui offraient à boire aux *travaillleurs*. C'est ce Jourdan qui nous apprend que là, à l'entrée du hangar que nous visitons l'autre jour, il y avait des cadavres entassés qu'il fallait enjamber pour arriver jusqu'au comité. Dans les jardins, on lardait les prisonniers à coups de sabre.

Jourdan parle encore de la vapeur du sang humain qui lui montait au cerveau. Cette odeur, on dirait qu'on la respire encore, sur cette terre où l'abbé Lenfant, M. de Montmorin et tant d'autres sont tombés, et dans cette salle effrayante d'où Mlle de Sombreuil et Mlle Cazotte ont arraché leur père. Et l'on songe que, pendant ce temps, ce dimanche de septembre — c'était un dimanche — Polichinelle faisait rire les enfants aux Tuileries, et les Parisiens en habits de fête et les Parisiennes en robes rayées et claires, allaient voir manœuvrer un bataillon de gardes nationaux au Luxembourg !

Je ne sais pas de coin de terre où l'histoire, la cruelle et profonde histoire, m'ait apparu plus vivante, dans son horreur pleine d'enseignements, que dans ce hangar lugubre où semble errer encore, mélancolique, mystérieuse et funèbre, l'ombre grêle de Stanislas Maillard.

JULES CLARETTE

COUR CRIMINELLE DU DISTRICT DE TERREBONNE

TERME DE JANVIER 1876

La Cour Criminelle pour le district de Terrebonne s'est ouverte au commencement d'aujourd'hui, sous la présidence de Son Honneur le juge Johnson. — M. Cayley représentait la Couronne. Le calendrier, peu chargé, fut réduit à sa plus simple expression par le Grand-Juré, qui repoussa un grand nombre d'accusations. Une seule cause a vivement surexcité l'attention publique et sérieusement occupé la Cour : c'est celle d'un nommé Richard Craig, de Greenville, accusé de meurtre sur la personne de Richard Belt, du même lieu. L'accusé est un jeune homme, père de famille, approchant six pieds de hauteur, au teint vif, vermeil et coloré, à cheveux châtains, élégamment bouclés, à moustache et barbe à l'américaine ; deux yeux

bleus, animés, agités, et logés dans deux orbites enfoncées, donnent un air menaçant à sa figure, qui plairait sans cela ; il est médiocrement vêtu ; et ses mains larges, longues et osseuses, appuyées sur le bord de la boîte, ont machinalement et continuellement parcouru, pendant le procès, les différentes gammes qu'ignore probablement leur propriétaire. Avec des ongles raccourcis par l'habitude qu'il a de les ronger, Craig est incapable de faire la moindre égratignure à qui que ce soit ; mais il est dangereux et terrible quand il tient un couteau ou un poignard. Dans la nuit du neuf novembre dernier, pendant une bagarre survenue à la fin d'une veillée prolongée, après une corvée, Craig a impitoyablement éventré Richard Belt et plongé ensuite son couteau assassin dans la poitrine d'un des frères du défunt.

Pour cette félonie, l'accusé a subi un procès en règle. L'avocat de la Couronne a donné satisfaction entière ; et le défenseur de Craig, M. C. Champagne, de Ste. Scholastique, a su par son dévouement maîtriser les émotions et la perplexité qui poursuivaient un débutant.

Craig a été trouvé coupable d'homicide au second degré, et condamné par la Cour à cinq ans de pénitencier, aux travaux forcés. Pendant le prononcé du jugement, le condamné est demeuré impassible ; pas la moindre émotion n'est venu trahir un mouvement de regret ; sa figure est demeurée même insolente pendant les remarques sanglantes du juge Johnson.

La justice commence à respirer dans notre district ; car depuis la décentralisation judiciaire, en 1856, les meurtriers ont invariablement échappé à la vindicte de nos lois ; et il devenait proverbial que l'assassin avait carte blanche.

Des préjugés regrettables n'ont pas été étrangers à cette anomalie.

Voici les noms des jurés qui ont condamné l'assassin Craig : — MM. Joseph Aubin, Auguste Globensky, Magloire Gascon, Simon Lacombe, Ed. Goujon, Moïse Charbonneau, Théotie Savard, Dosithé Lalonde, F. X. Brazeau, Moïse Beauchamp, Hubert Vermette et Joseph Desjardins, fils.

DR. L. A. FORTIER.

Ste. Scholastique, janvier 1876.

MGR. DUPANLOUP

Rien ne manque plus à la gloire de M. Dupanloup. Il était évêque, il était comte romain, député, académicien, que sais-je encore ! cette semaine l'a vu faire sénateur. C'est une valeur rare qui entre avec lui dans la *Chambre haute*.

La biographie de l'illustre prélat a été écrite vingt fois, et chacun la connaît au moins dans ses traits généraux ; je n'aurai donc pas la naïveté de la refaire ici. Je voudrais seulement donner sur sa personnalité quelques détails intimes destinés à la faire connaître plus avant.

L'autre jour, une feuille traitait Mgr. d'Orléans d'abbé de cour, ayant trouvé la mitre dans son berceau. C'était là un pur conte. La vérité, c'est que M. Dupanloup est le fils d'une simple paysanne des montagnes savoisiennes, femme de cœur et d'énergie, qui sut deviner et développer dans l'enfant les qualités futures de l'homme.

Comme beaucoup d'autres illustrations de notre temps, il fut délaissé de son père à sa naissance. Ce ne fut qu'au moment d'être ordonné prêtre que, pour obéir au règlement ecclésiastique, il obtint de celui-ci la régularisation de son état civil. Son oncle maternel, brave prêtre de campagne, fut son initiateur à la vie religieuse, et c'est à lui qu'il dut d'être envoyé en pension à Paris. La plupart des autres membres de sa famille sont dans la condition la plus modeste.

De cette enfance en plein air, de ces courses sans fin pendant lesquelles il s'arrêtait pour manger tantôt dans une cabane de bûcheron, tantôt aux dépens du havresac d'un chasseur, sont nées chez M. Dupanloup la fougue du corps et d'esprit, l'infatigable ardeur dans la marche et l'étude qui le caractérisent. La faim, la soif, la fatigue, le danger ne comptent pas pour lui ; il a été élevé à cela, comme on dit en province. Son existence au ciel libre, ses jours vécus de la vie du peuple des campagnes, ont imprimé encore un double trait bien distinctif à ses œuvres : l'amour de la nature et l'amour des humbles. Tandis que les grands horizons, les splendeurs des couchers de soleil, les éloquentes profondeurs des vallées alpines frappaient son imagination, son cœur participait aux aspirations et aux besoins des classes pauvres et s'inquiétait des moyens d'y satisfaire.

L'évêque a conservé le goût de l'enfant pour les montagnes de la Savoie. Chaque année, il fait un séjour de quelques semaines chez le comte Alexandre de Menthon, au château de Menthon, sur le lac d'Annecy, grandiose demeure féodale qui vit naître saint Bernard. Il habite là, dans une tour, une vaste chambre qui domine l'horizon et dont il ne sort que pour aller faire sur un âne des courses interminables aux environs. Ses montagnes natales sont restées ses meilleures consolatrices et ses plus chères conseillères. Quand il en redescend pour venir se mêler à la vie des villes, il rapporte sur son front et dans son esprit quelque chose de la paix et de la lumière qui hantent ces cimes pures.

Le nouveau sénateur n'est pas un grand orateur, mais c'est un avocat remarquable, une sorte d'Allou évangelique possédant de plus la vivacité, la passion, l'apreté qui distinguent le polémiste.

Travailleur infatigable, il réduit à merci tous ses secrétaires. Sans besoin de sommeil, la nuit même il en fait veiller un à sa disposition. Sa dictée est d'une promptitude et d'une abondance incroyables. Il parle tout en marchant de long en large dans sa chambre et en mangeant des pastilles de menthe.

Sa correspondance est étendue à l'infini. Il lui arrive de dicter jusqu'à trente lettres dans une matinée. Il n'entretient d'aussi vastes relations épistolaires que pour ménager d'incessantes ressources à toutes les œuvres de charité qu'il patronne. C'est le prélat de France — disons mieux, de l'Europe — qui peut le plus vite trouver le plus d'argent pour une œuvre quelconque.

"J'aurais besoin de cent quatre-vingt mille francs, disait-il un jour, pour achever les travaux de boiserie de ma cathédrale : c'est quatre ou cinq lettres à écrire demain matin."

Grand liseur de journaux, il ne paraît pas une feuille publique à Paris sans qu'il ne la fasse acheter.

Que d'autres détails j'aurais à donner sur cette intéressante physionomie ! Mais la nouvelle courante qui forme le fond de la chronique est là qui me presse et je vais me borner ! Je terminerai par une nouvelle importante concernant l'illustre prélat.

Il met la dernière main, en ce moment, à un vaste travail sur *sainte Thérèse*. Il étudie en elle dans cet ouvrage non-seulement la réformatrice du Carmel, mais l'écrivain, dont il est un fervent admirateur. — *L'Illustration* de Paris.

NOTES LOCALES

ST. HYACINTHE. — Les recettes de 1875 pour les œuvres énumérées ci-après dans le diocèse de St. Hyacinthe, témoignent et du zèle et de l'aisance des habitants de ce beau district :

Propagation de la Foi..... \$2,289.66
La Sainte-Enfance..... 209.27
Les inondés en France..... \$26.33

RÉUNION DES ÉVÊQUES. — Lundi matin, le 17 courant, a eu lieu, à l'évêché de St. Hyacinthe, une réunion des évêques de la province ecclésiastique de Québec. On y a traité d'affaires importantes, et les évêques ont tenu séance de 9 heures à midi et de 1½ h. à 5 heures du soir.

JOLIETTE. — Les dames de cette ville ont dernièrement organisé un bazar et une soirée musicale, dont le produit s'est élevé à la jolie somme de \$786.00.

TROIS-RIVIÈRES. — Nous n'avons jamais vu autant de perdrix blanches que cette année. La perdrix blanche, excepté dans certaines régions du haut St. Maurice, était considérée comme l'oiseau rare, *rara avis*. Cet hiver on les voit venir par milliers dans nos parages. Aussi pensons-nous que les jolis petits plumets de perdrix blanches vont passer de mode. Ils vont être trop communs. — *Constitutionnel*.

SHERBROOKE. — La manufacture Lomas, de Sherbrooke, qui avait suspendu ses travaux il y a environ deux mois, est ouverte de nouveau. Un grand nombre de familles sont heureuses d'y gagner le pain de chaque jour.

UN ERMITE CANADIEN

(Traduit du *Carleton Place Herald*)

Quelque incroyable que puisse paraître le fait suivant, il n'en est pas moins authentique, car il est attesté par une centaine de personnes.

Il y a environ quarante ans, un jeune homme nommé Wilson, résidant près de la ville de Perth, conçut l'idée étrange de mener une existence d'ermite. Depuis sa plus tendre enfance, il avait toujours manifesté des symptômes d'aliénation mentale, et personne parmi ses amis ne fut étonné de son bizarre dessein. L'endroit qu'il choisit pour son ermitage était à environ trois quarts de mille de l'habitation paternelle. Il pénétra dans un massif de broussailles et y érigea une hutte grossière qu'il meubla avec une immense bûche qui lui servit de banc, de lit et de table. Il se devêta de ses hardes complètement et il resta depuis dans un état de nudité parfaite, à l'exception d'un lambeau de chemise qu'il a quelquefois la fantaisie de porter. Depuis quarante ans, il mène une vie d'anachorète. Au milieu de l'hiver, il marche dans la neige pendant les plus grands froids, et on n'a jamais entendu dire qu'il ait eu des engelures. Lorsqu'il veut boire, il entre résolument dans la rivière et marche jusqu'à ce que l'eau lui atteigne la ceinture. Alors il se baisse et s'abreuve comme un animal. Ses amis lui portent à manger et il dévore ses vivres avec la glotonnerie d'un porc. Tout son corps est couvert d'un poil épais et rouge, ressemblant à celui d'une vache. Il ne montre jamais de dispositions dangereuses et parle presque toujours par monosyllabes. Il demande toujours du tabac aux passants en leur criant d'une voix gutturale : *Bacca ! bacca !* jusqu'à ce qu'ils lui donnent l'objet de sa fantaisie. Sa chevelure est longue, grise et éraillée ; elle lui couvre presque la moitié du corps ; sa barbe est inculte et longue de deux pieds. Notre anachorète est maintenant âgé de soixante à soixante-dix ans, et il est le seul homme qui ait pu vivre ainsi dans le Canada en bravant les rigueurs de nos hivers.